



CHAMBORD

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

**M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC
AVIS PUBLIC**

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE (art. 126 L.A.U.)

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2018-623

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de construction 2018-623.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 mai 2021, le conseil a adopté ;

Le projet de règlement 2021-713 ayant pour objet à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et abrogeant le règlement 2020-694;

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 juin 2021, à compter de 19 h, par vidéoconférence. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer ;
3. Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie de Chamboard, au 1526, Principale, à Chamboard, du lundi au jeudi, de 10 h à 12h et de 13h à 16 h et le vendredi de 10h à 12h;
4. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À CHAMBORD, CE CINQUIÈME JOUR DE MAI DEUX-MILLES-VINGT ET UN

La secrétaire-trésorière adjointe

Valérie Martel